

Si vous voulez le meilleur Piano pour le moins d'argent (à des conditions satisfaisantes) voyez-nous.

Magasin de Pianos de Junius Hart,

COIN DES RUES CANAL ET BOURGOGNE.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Enregistrés au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES - Albert Lawrence à Marie Lafonta, Henry C. Story à Ida Josephine Bush, Jacob Becker à Josephine Reich, Joseph Knüttel à Virginia Gouy, Charles Knüttel à William G. Gouy, Charles Knüttel à Edward B. Russy à Margaret Alice Ewbank, Hayward Sampson à Ida Bookner, Eugene Osmond à Lillian Henry.

NAISSANCES - Mmes F. S. Cunningham, une fille; E. J. Meral, une fille; G. Debruy, une fille; C. Gaines, une fille; J. Moore, une fille; E. C. Chauviret, un garçon; T. Berson, un garçon; P. Casalat, un garçon; J. Rohin, un garçon; E. Steppé, un garçon; B. P. Cummings, un garçon.

DECES - C. H. Andrieu, 60 ans, 1540 N. Broad; H. Bailey, 8 ans, 1030 Magnolia; Mme J. L. Thompson, 20 ans, 1540 Magnolia; Yve Dora Snow, 74 ans, 730 Avenue Lafayette; N. Wasson, 60 ans, Hôpital de Marine des Etats-Unis; G. Tito, 30 ans, Knipp Water Cure; C. Carroll, 6 mois, 429 Bourgogne; Mme P. O. LeBlanc, 41 ans, 1009 Royale; Mme Paul L. Reiss, 20 ans, 3617 Pryanée; C. Steuder, 12 ans, 907 Amelia; J. A. Abadie, 43 ans, 2011 Carondelet; Mlle J. C. Avery, 2 ans, 3119 D'Orchard; Mme D. H. Bailey, 34 ans, Hôpital de Charité; G. Thompson, 3 mois, 3119 St. John Bernhardt; F. Davis, 31 ans, 1819 Melrose; Lettie Reeder, 61 ans, 6323 Annunciation; J. C. Woodson, 47 ans, Hôpital de Charité; S. Watkins, 42 ans, 1236 Piété; R. Rahn, 7 mois, 1827 N. Roman; Mary Lawler, 60 ans, Hôpital de Charité; W. Hamilton, 43 ans, 2222 Bourbon; B. Wayland, 17 ans, 561 St. Charles; W. McDonald Grant, 50 ans, 1211 avenue Washington; Jane Wallace, 35 ans, Génies et New Basin Canal; L. Lacoste, 56 ans, 921 Français; Mme F. H. Bailey, 33 ans, 1804 Calhoun.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District. Nanto Oteri vs Parke, Davies et Cie. - réclamation de \$500. Demande d'émancipation. Elizabeth Bostetter. Ralph A. Tudyry vs C. Blanchard - action en reconnaissance de \$100 pour des services de profession. Mme Amelia McWhitt vs J. Hillinois Central R. Co. - action en dommages de \$30,000.

UN BEAU TEINT

Fait Toujours Plaisir.

Advertisement for 'L'ORIENTAL CREAM' featuring an illustration of a woman's face and text describing its benefits for skin care.

lesherbes. Elle avait l'annonce du "Figaro" donnant le numéro et les initiales de la personne demandant quelq'un, et préférant recourir à cette façon de publicité, qu'aux bureaux de placement. Et dans ce rapide examen, madame Saussay entendait, comme si elle avait encore à ses oreilles, la voix de la malheureuse, que l'on arrêta le matin. "Elle ne m'a pas plu, d'abord, disait elle, je ne voulais pas oroir que'elle fût Anglaise... Sa mère l'était, son père était Corse... Orpheline de bonne heure, elle est demeurée à Londres, chez une parente, jusqu'à sa majorité... Sachant l'anglais, j'ai pu me convaincre qu'elle le parlait de la façon la plus correcte et avec le meilleur accent... De plus, des certificats sérieux... "Je l'ai prise, n'ayant trouvé encore personne qui fût absolument mon affaire. "Je n'aurai pas, j'espère, à m'en repentir. "Elle a conquis de suite, sans brusquerie, de l'assendant sur mes filées, qui sont trop gâtées: elle leur parle constamment en anglais... Enfin, cela semble devoir marcher... quoique pour être franche, elle ne me soit pas sympathique." Cette dernière phrase surtout, lui revenait avec une netteté étrange. Cependant depuis le matin,

Obseques de M. George H. Andrieu. Dimanche dernier ont eu lieu les obsèques de M. George H. Andrieu, un homme fort estimé et dont la mort a causé de vifs regrets en ville. M. Andrieu a succombé à une affection cardiaque, après quelques heures seulement de souffrance. C'était un homme bon dans toute l'acceptation du mot, qu'il surpassait de beaucoup pour en apprécier les hautes qualités. M. Andrieu était Français de naissance; mais il était venu en Amérique tout jeune, à l'âge de six ans. Il y avait fait de brillantes études, s'y était marié et y avait toujours vécu. Il avait épousé Mlle Mayna Blanton, de Plaquemine. Son union des plus heureuses fut bénie de huit enfants. Plusieurs de ses filles sont mariées; elles ont épousé des messieurs qu'entoure la plus haute considération, MM. M. Carie, F. J. J. Robelot et E. Luminais. Le défunt pendant nombre d'années fut un homme financier. Il s'occupait de commerce et était membre de notre Bourse au Cotton. Depuis quelque temps, il avait des relations avec la Compagnie des Hangars à Sète. Ses connaissances, son entente des affaires, sa précieuse expérience lui permettaient de rendre d'utiles services à la compagnie. Sa porte se fera vivement sentir dans son centre commercial; mais c'est sur tout au foyer qu'elle créera un vide. M. Andrieu avait un inépouissable fond de bon sens; il était profondément attaché à ses enfants, à ses petits enfants et à tous ceux qui lui tenaient de près. Ses plus grandes joissances, il les goûtait au milieu de ces êtres, car le monde n'avait plus d'attrait pour lui. Tous les jours il fut l'homme du devoir, et tous les devoirs qui lui incombèrent il les remplit complètement. La société et la famille n'eurent jamais rien à lui reprocher. Nous envoyons à sa famille et à ses frères l'expression de notre respectueuse sympathie.

Deuxième Cour Inférieure. Juge A. M. Aouin. Comparations: Josephine Washington, larcin; Mary Spangle, Albert Rebasas, Mary Coleman, actes de violence; Peter Turner, attaque et blessure; Arnold Ferguson, attaque; J. B. Parter, blessure. Condamnations: Irene Amant, Sylvia Stoval, attaque, \$10 d'amende ou 30 jours d'incarcération. Acquittés: Frank Schaefer, blessure; Frank James, Joe Pellegrini, Herbert Smith, attaque.

FAITS DIVERS

Université Tulane.

Jour du Fondateur. Tous les ans à pareille date, le 31 mars, l'Université Tulane donne une fête en l'honneur de son fondateur, Paul Tulane. La fête d'hier a eu tout l'éclat qu'elle comporte. Partis de l'Université, les élèves, dix de la classe supérieure de chaque département de l'Université, les diverses facultés, le conseil d'administration, le gouverneur de l'Etat, le maire de la ville, le surintendant de l'Education, le surintendant des Ecoles publiques, les représentants des autres universités et collèges de la ville et les orateurs du jour, tous se sont rendus processionnellement au théâtre Tulane où ont eu lieu, à deux heures de l'après-midi, des exercices très intéressants. Dans l'ordre suivant: Discours par le Rev. B. M. Palmer; discours par le prof. John R. Ficklen; l'hon. Chas. E. Fenner, président du conseil d'administration de l'Université; M. J. Sanders, président de l'Union Progressiste; E. A. Alderman, président de l'Université. Le Dr Beverley Warner était maître de cérémonie. M. Chas. Rosen, maître de la cérémonie d'arrangement se composait de MM. Beverley Warner, E. A. Alderman et John Dymond Jr.

Petite pluie abat grand vent

M. Aristide Perilloux habite sa ferme de La Place avec sa famille; il a une jeune fille de 17 ans. Louis Triche, jeune fermier, son voisin, est probe, actif, intelligent, et il a été séduit par les beaux yeux de la jeune Eva, laquelle ne s'en est point montrée jalouse, bien au contraire. Mme Mitchell, sœur de Louis Triche, habite Shrewsbury. Il y a quelques jours, elle partit pour aller la visiter, et M. Perilloux ayant appris que Triche avait aussi pris le chemin de Shrewsbury, devait soupçonner. En conséquence il se rendit à l'avance chez Mme Mitchell, qui paria des projets de mariage de son frère. Perilloux déclara qu'il n'y donnerait pas son consentement, et qu'il empêcherait la publication des bans. Puis, sachant qu'accompagnée de Triche, la jeune fille était allée chez M. Boudreau, il résolut de les surprendre, et partit, prenant en chemin quelques libations de trop. Il était nuit quand Perilloux arriva chez M. Boudreau. Voyant la jeune Eva et Triche, il leur souhaita le bonsoir, et se dirigea vers sa fille, la grilla par deux fois. Elle pleura, on accourut; et l'agent Meyers arrêta Perilloux, qui fut, hier matin, traduit devant le juge Hughes. Des amis s'interposèrent. Perilloux donna son consentement au mariage projeté, ce qui rétablit l'harmonie, et fit acquiescer le délinquant.

crochait d'une main, au chambrelan, qu'avez vous?... C'est nerveux. -Peut-être... un grand mal de tête... mal partout... Ah!... ah!... ah!... Ses dix doigts pétrirent le bois de la porte. Elle se raidit, lâcha son point d'appui et s'abaissa sur le dos comme une masse, moitié dans le cabinet et moitié dans l'antichambre. Cela avait été si prompt, si inattendu, que le médecin, arrivant près d'elle, ne pensait pas à se précipiter pour la retenir. Vovotte et Rosette jetèrent des cris d'effroi, se serrant contre leur ami, qui les mettait par terre pour se dresser brusquement. Mme Saussay recula. Son mari se baissait sur miss Nella; elle ressemblait à un cadavre. Et, chose bizarre, ses membres au lieu de s'amollir comme dans la syncope, avaient la rigidité de la mort. Très troublé, le docteur posa immédiatement son oreille à la place du cœur. Il battait. Le pouls ansé. Entre les paupières mi-closées, il vit des prunelles réunies. Alors, il se rendit compte. La raideur des membres était de la contracture. -Cette fille est en crise, fit-il en se relevant; c'est une hysté-

DESTRUCTION PARTIELLE DE NOTRE Vieux Marché Français.

Une heure ce matin, alors que les gens du marché commencent à affluer, les uns au marché aux viandes, les autres au marché aux légumes, un incendie dont l'origine est attribuée à la malveillance, a éclaté dans la partie centrale du marché, la où anciennement se vendait le poisson et le gibier, et en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, détruisait toute cette partie centrale et une partie du marché aux viandes, en face de la rue Dumaine. Les pompiers, arrivant promptement sur les lieux, sont parvenus au moyen de leurs puissants engins, à circonscire les flammes, non cependant avant qu'elles eussent causé des dégâts que l'on évalue à huit ou dix mille dollars. On cite un trait d'héroïsme de la part de deux pompiers de la compagnie No 2 dont nous n'avons pas à dire les noms, vu l'heure avancée. Un sauveteur qui, tous les soirs, couche avec trois de ses enfants sur une table dans le "Marché au Bazar", aujourd'hui abandonné, s'était un instant éloigné de l'endroit où dormaient profondément les petits êtres. Quand éclata l'incendie, une épaisse fumée envahit le marché. Les enfants en furent presque asphyxiés et allaient inmanquablement périr dans les flammes, ou être ensevelis sous les débris, car la toiture commençant déjà à s'effondrer, quand les deux courageux pompiers s'élançèrent dans le brasier, saisirent les enfants et les sauvèrent miraculeusement. L'un des deux héros fut si cruellement brûlé à la face et aux mains, qu'il fallut le transporter à l'hôpital; son état est alarmant. La police fait planer ses soupçons sur une bande de désœuvrés qui n'ayant ni feu ni lieu, passaient leurs nuits dans ce marché.

Une bonne aubaine. Dans un but de faire connaître un article avec effet de sa fabrication, la maison Ribou, de Paris, distributeur gratuitement aujourd'hui, à la Pharmacie Américaine, coin Canal et Bassin, plusieurs centaines d'échantillons d'un chocolat très prisé en Europe et qui a été médaillé à l'Exposition universelle de 1900. Ce chocolat, dès qu'il sera connu à la Nouvelle-Orléans, sera sur toutes les tables. Les agents de la maison parisienne sont à New York et sont parvenus dans le dernier semestre à répandre l'excellent produit français dans les plus grandes villes de l'Union: New York, Philadelphie, Boston et autres. Le chocolat Ribou se vend à prix très modique.

Boitez la "Sparkling Arita Water" \$1.00 la douzaine de bouteille livrées à domicile.

Athénée Louisianais CONCOURS DE 1901.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année: "VICTOR HUGO, AUTEUR DRAMATIQUE".

Les manuscrits seront reçus jus qu'au 1er mars 1902 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces. L'Athénée s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir. Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto, et les lignes. Il ne devront pas dépasser 25 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrant seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée. La présentation des prix se fera dans une séance publique. On restituera, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique. Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix. Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme. Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus. Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Jour d'ouverture.

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro qu'une compagnie venait de se fonder sous la raison sociale "Cavaro Company Ltd", ajoutons qu'elle fait aujourd'hui l'ouverture de son beau magasin et y invite ses amis et le public en général. La "Cavaro Co Ltd" se propose de faire le commerce des vins, des liqueurs et des articles alimentaires, des familles pour tout s'y procurer de tout, ce qu'il y a de plus fin en ces articles qui se trouvent toujours frais et de première provenance. La compagnie, rappellez-le, a à sa tête des hommes du pays tous actifs, entreprenants et connaissant le genre d'affaires où elle s'engage; c'est dire que la prospérité lui arrivera à courte échéance.

Advertisement for Hostetter's Stomach Bitters, featuring an illustration of a man and text describing its medicinal benefits for the stomach.

DECES

GARDANNE - Décédé lundi, 31 mars, à 3 heures P. M. âgé de 83 ans et 7 mois Madame VEUVE G. GARDANNE née J. Henriette Milladon, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Gardanne, Milladon, Tall et Montreuil sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi 1er avril 1902, à 4 heures précises de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 1515 rue Marigny, entre Claborne et Robertson.

JOHN BONNET



Entrepreneur de pompes funèbres. Henri Bonnet, Directeur. No 628 RUE STE-ANNE. Téléphone No 1042.

Téléphone No 408.

F. LAUDUMIEY & CO., LIMITED.



ENTREPRENEURS DE Pompes Funèbres, 1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité. Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

TELEPHONE 254. JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & MAY Directeur de Pompes Funèbres et Embaumement.



No 1308 Avenue Nord Remparts. Près Esplanade. Ventes pour Bala, Mariages, Promesses, etc. Entièrement faits à des prix modiques. Ordre reçu par le téléphone à l'importe que l'on veut.

L'UNION FRANÇAISE.

Avis aux détenteurs d'obligations. Les porteurs d'obligations sont invités à venir à se présenter chez M. A. Cassel, 924 rue Royale de 9 à 11 30 A. M. pour en toucher le montant. L'avis est donné sur toutes les obligations à partir de 5 mars 1902. CLEMENT JAUBERT, Président. PAUL VANDENBORRE, Secrétaire. 9 mars - 1 m - 4 m mar ven

FOR BACKACHE Sloan's Liniment 25 CTS. a Bottle



AMUSEMENTS. AMUSEMENTS.

GRANDE EXCURSION POUR THIBODAU ET RETOUR. Dimanche, 6 Avril, Via Morgan's La & Tea, R. H. & S. Co. Restauration La Dollar pour l'aller et le retour. Quittant le dépôt à la fin de l'après-midi. En attendant à 4 1/2 heures s. m. Billets en vente au Bureau des billets, coin des rues Canal et St-Charles, et au dépôt le matin du départ. 30mars-7

AVIS SPECIAUX.

AU PUBLIC ET AUX EMPLOYES DE LA "NEW ORLEANS CITY RAILROAD COMPANY". Avis est par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "New Orleans City Railroad Company" et par le présent donné au public et à tous les employés de la "New Orleans City Railroad Company" que la "New Orleans City Railroad Company" a, depuis le 1er mars 1902, fait entrer la "New Orleans City Railroad Company" et les employés de cette compagnie dans la "